

# Programme soutenant l'entraînement sportif (PSES)

**ADMISSION**  
**2026-2027**

## ➤ Objectifs du programme

- Offrir des conditions organisationnelles facilitantes afin de permettre aux élèves d'allier études et entraînement sportif.
- Offrir un horaire comprimé afin de permettre aux élèves de s'entraîner en après-midi.



## RENCONTRE D'INFORMATION

• Soirée d'information le  
mercredi **21 janvier 2026 à**  
**18h30**

## PROCESSUS D'ADMISSION

- ✓ Remplir le formulaire d'inscription avant le 6 février.
- ✓ Envoyer également une copie du deuxième bulletin avant le 20 mars



## ► CRITÈRES D'ADMISSION

### L'élève doit...

- Avoir des résultats démontrant une compétence assurée dans toutes les matières soit minimalement 74%
- Être membre actif d'un club, d'une fédération, d'une association sportive reconnue par le PSES
- Être recommandé par son club, fédération ou association sportive
- Être recommandé par son école de fréquentation

## ✓ CRITÈRES DE MAINTIEN AU PSES

### L'élève doit...

- Faire partie d'un club, d'une fédération ou d'une association sportive
- Participer quotidiennement à ses entraînements
- Maintenir une attitude favorisant son cheminement scolaire



**En cas de non respect de l'un ou plusieurs critères, une étude de dossier peut s'avérer nécessaire et un retour à l'école d'origine peut être envisagé.**



## ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Association régionale de patinage artistique Lanaudière
- Club de patinage artistique l'Oiseau Bleu de Mascouche
- Club de gymnastique Viagym (Lachenaie)
- Club de soccer Union de Lanaudière sud
- Club de hockey Les conquérants

- Club de natation CAMI de Mascouche
- Club de karaté Dojo K de Terrebonne
- Club de baseball Le Royal
- Studio de danse 360
- Tennis Momentum

\*D'autres associations pourraient s'ajouter

## \$ FRAIS DE PROGRAMME

Les parents s'engagent à débourser les coûts suivants:

- Articles scolaires
- Surveillance du midi et frais de garde, s'il y a lieu
- Frais de transport du site d'entraînement à la maison (admissible selon la discipline)
- Les frais exigés par l'association sportive

\*Aucun remboursement ne sera effectué sous aucun prétexte.



## TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves du Centre de services scolaire des Affluents demeurant sur le territoire de la MRC Les Moulins bénéficient du transport scolaire s'ils demeurent à plus de 1,6 km de l'école, conformément à la Politique de transport du CSSDA.